



LICENCE & ADHÉSION

Pour tous les cavaliers, la **licence FFE est obligatoire**. La licence comprend une assurance spécifique à la pratique de l'équitation. Elle permet de passer ses examens Galops et de participer à des compétitions. Il vous appartient d'en prendre connaissance et de prendre d'éventuels compléments d'assurance que vous jugerez utiles.

Pour une inscription à l'année, l'adhésion est obligatoire. Elle vous permet de réserver votre place et de bénéficier toute l'année de réductions sur l'ensemble des prestations (hors balades).

Votre inscription sera validée à réception de la fiche d'inscription complétée et signée accompagnée du règlement de la licence et de l'adhésion qui sera encaissée à l'inscription.

	CHEVAUX +18 ans	CHEVAUX 13/17 ans	DOUBLE P 10/12 ans	PONEYS 7/9 ans	SHETLANDS 5/6 ans	BABY-PONEY 3/4 ans
Licence	36 €	25 €	25 €	25 €	25 €	-
Adhésion	60 €	60 €	60 €	30 €	30 €	0 €
Total	96 €	85 €	85 €	55 €	55 €	0 €

CALENDRIER DES COURS

L'année équestre comporte **34 séances** et se déroule sur 10 mois de septembre à juin.

Début des cours semaine 36: **Mardi 5 septembre 2023**

Fin des cours semaine 26: **Samedi 29 juin 2024**

Suspension des cours hebdomadaires pendant les vacances scolaires:

Vacances de la Toussaint: du lundi 23 octobre au samedi 4 novembre

Vacances de Noël: du lundi 25 décembre au samedi 6 janvier

Vacances d'Hiver: du lundi 26 février au samedi 9 mars

Vacances de Pâques: du lundi 22 avril au samedi 4 mai

Semaine de l'Ascension: du lundi 6 mai au samedi 11 mai

Les cours sont maintenus les jours fériés suivants:

Samedi 11 novembre 2023

PLANNING DES COURS

Le planning des cours de l'année sera annoncé à partir du lundi 10 juillet. Vous pourrez le consulter sur notre site internet www.ecuriedebaud.com ou bien sur notre page facebook Ecurie de Baud.

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical "d'aptitude à la pratique de l'équitation y compris en compétition" sera demandé pour les cavaliers souhaitant évoluer en compétition. A déposer directement sur votre page cavalier FFE.

ABSENCES ET RATTRAPAGES

Les absences doivent être prévenues le plus tôt possible (par sms de préférence au 06.50.76.13.66, ou par mail à l'adresse ecuriedebaud@gmail.com). Les cours non décommandés au minimum 24 heures à l'avance seront dus pour les cartes et non rattrapables pour les forfaits.

Il y a possibilité de rattraper les cours à hauteur de **4 cours** dans l'année, dans un délai de 2 mois maximum (sur un autre créneau ou sur les vacances scolaires sauf vacances d'été).

Exception : En cas d'absences pour raison médicale : les cours manqués pourront être rattrapés sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'arrêt de la pratique: l'engagement est annuel. **Aucun remboursement ne pourra être effectué.**

Les règlements par prélèvements mensuels, ceux-ci étant une facilité de paiement, courront jusqu'à la fin de l'année (soit le dernier en juin).

Récapitulatif des absences et rattrapages 2023/2024

	Date absence	Date rattrapage
Absence 1		
Absence 2		
Absence 3		
Absence 4		

MODES DE REGLEMENT FORFAIT

Plusieurs modes de règlements sont acceptés: Chèque, espèces, chèques vacances ou virement.

Possibilité de paiement en 2 fois pour les cartes.

Tout rejet de prélèvement par votre banque entraînera une majoration de 15€ correspondant aux frais bancaires subis par l'écurie en cas de rejet. Le client s'engage à régler à l'écurie la mensualité rejetée + les frais de rejet dans un délai de 15 jours par virement bancaire ou en espèces.

A partir du 2ème rejet de prélèvement bancaire, une autre solution de règlement devra alors être adoptée.

REGLEMENT INTERIEUR

Le cavalier reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à le respecter. Il prends connaissance des modalités et des conditions de rattrapages ou d'arrêt d'activité et s'engage à les respecter.